

## MINISTÈRE DE LA TRANSITION ECOLOGIQUE ET SOLIDAIRE

Direction générale de l'aviation civile

Chavenay le : 10 août 2018

Direction des services de la Navigation aérienne

Direction des opérations

Services de la Navigation aérienne région parisienne

Organisme Orly – Aviation générale

Service Aviation générale

Chef Circulation Aérienne Tour de Contrôle Chavenay

# NOTE

# AUX USAGERS

Affaire suivie par : Joseph MOLINER  
Joseph.moliner@aviation-civile.gouv.fr  
Tél. : 01 30 56 28 71 – Fax : 01 30 56 07 98

Objet : Suspension de l'activité les 23 ou 24,  
27 et 31 Août 2018

A l'occasion de plusieurs cérémonies militaires sur la Base aérienne de Villacoublay 4 zones réglementées temporaires sont créées au profit d'appareils militaires effectuant des défilés aériens. L'activation de deux de ces zones réglementées temporaires induit des restrictions sur l'activité de l'aérodrome de Chavenay et de St Cyr. L'activation des deux autres zones induit des restrictions d'activité sur l'aérodrome de Toussus. Veuillez consulter le SUPAIP 165/18

### L'activité sera suspendue à Chavenay et à St Cyr :

- Le jeudi 23 août de 13h45 à 14h45 UTC pour la répétition du défilé aérien avec report possible le vendredi 24 août mêmes horaires.
- Le lundi 27 août de 13h45 à 14h30 UTC pour un défilé aérien
- **Le vendredi 31 Août de 07h30 à 09h00 UTC** pour un défilé aérien

### L'activité sera suspendue à Toussus :

- Le jeudi 23 août de 13h45 à 14h45 UTC pour la répétition du défilé aérien avec report possible le vendredi 24 août mêmes horaires.
- Le lundi 27 août de 13h45 à 14h30 UTC pour un défilé aérien
- **Le mardi 18 Août de 08h00 à 10h30 UTC** pour un défilé aérien

Merci de bien vouloir diffuser ces informations le plus largement possible.

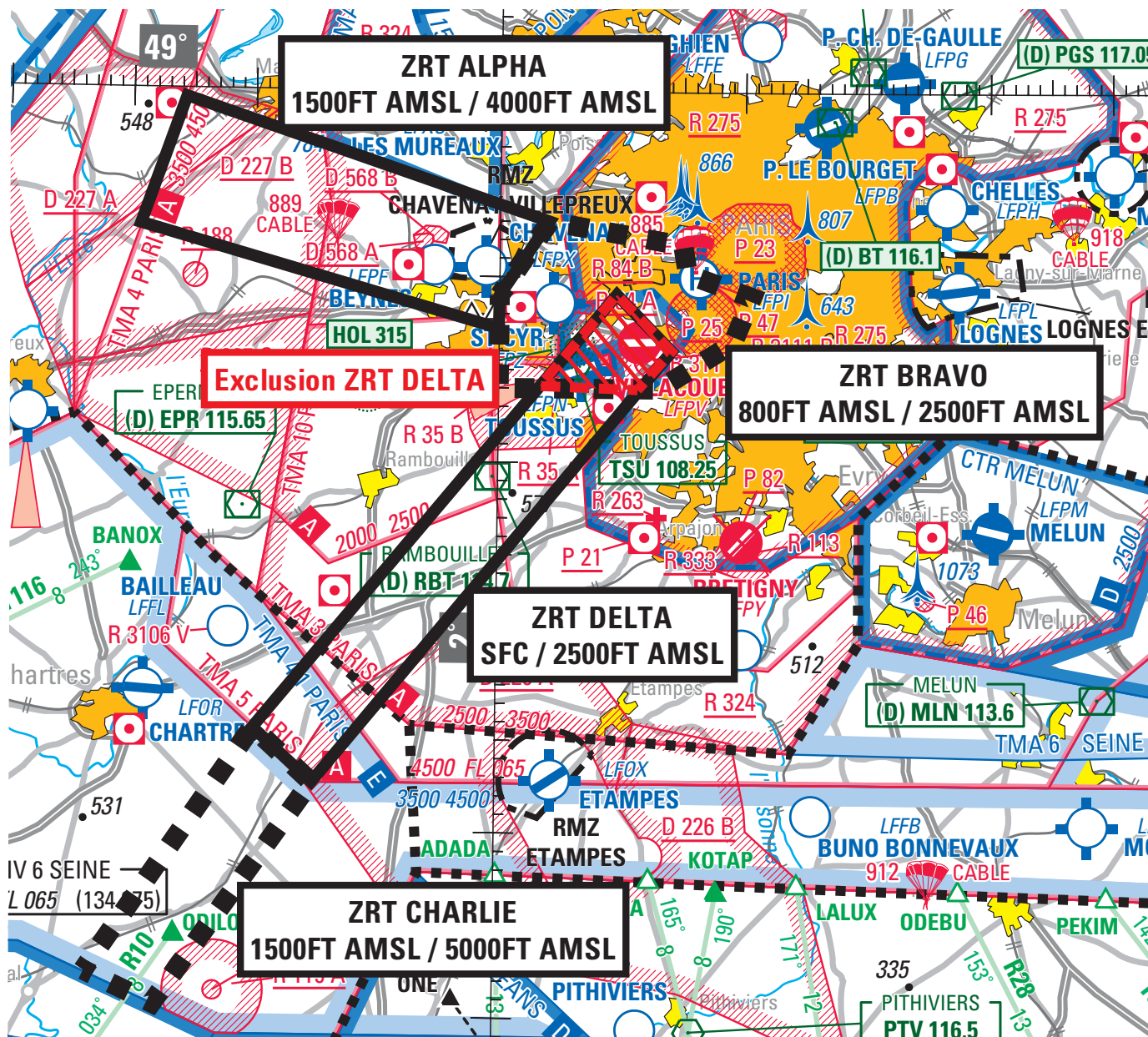
Le chef circulation aérienne  
Joseph MOLINER



Objet : Création de 4 zones réglementées temporaires (ZRT) pour défilés aériens dans la FIR Paris LFFF (cérémonies Villacoublay)

En vigueur : Du 23 au 31 août 2018

Lieu : FIR : Paris LFFF - AD : Villacoublay Vélizy LFPV, Toussus-le-Noble LFPN, St Cyr l'École LFPZ, Chavenay Villepreux LFPX - Hélicoptère : Paris Issy-les-Moulineaux LFPI



ACTIVITÉ
Défilés aériens
DATES ET HEURES D'ACTIVITÉ
ZRT Alpha, Bravo, Charlie et Delta Jeudi 23 : 1345-1445 report possible le vendredi 24 mêmes horaires Lundi 27 : 1345-1430
ZRT Charlie et Delta Mardi 28 : 0800-1030
ZRT Alpha, Bravo Vendredi 31 : 0730-0900

**INFORMATION DES USAGERS**

Activité réelle connue de :

Seine INFO :	134.875 MHz
Paris INFO :	129.625 MHz
Villacoublay APP :	119.425 MHz / 123.750 MHz
Villacoublay TWR :	128.950 MHz
Chevreuse INFO :	119.300 MHz
Toussus ATIS:	127.475 MHz
Toussus TWR :	120.750 MHz / 119.300 MHz / 122.125 MHz (SOL)
Les Molineaux TWR :	118.500 MHz
Orly APP :	124.450 MHz / 123.875 MHz
Orly TWR :	118.700 MHz
Saint-Cyr TWR :	118.000 MHz
Étampes TWR :	119.050 MHz
Chavenay TWR :	129.525 MHz
Châteaudun TWR :	125.625 MHz
Bricy APP :	122.700 MHz
Raki INFO :	119.700 MHz / 143.550 MHz / 317.500 MHz

**STATUT**

Zones réglementées temporaires (ZRT) qui coexistent avec les parties d'espaces aériens contrôlés avec lesquels elles interfèrent et se substituent aux portions de zones à statut particulier avec lesquelles elles interfèrent.

**GESTIONNAIRES**

ZRT Alpha, Bravo et Delta : Villacoublay APP  
 ZRT Charlie : Bricy APP

**CONDITIONS DE PENETRATION**

CAG/CAM, contournement obligatoire sauf pour:

- les aéronefs participant au défilé,
- les aéronefs en procédure arrivée ou départ de Villacoublay, Le Bourget, Toussus le Noble et Issy-les Molineaux. Ceux-ci pourront être soumis à des mesures de régulation spécifiques pouvant aller jusqu'à la suspension temporaire des vols,
- les aéronefs assurant des missions de secours, de sauvetage, de douane, de police ou de sécurité civile, lorsque le contournement n'est pas compatible avec ces missions, après contact préalable avec le gestionnaire.

**SERVICES RENDUS**

CAM : Les services de contrôle, d'information de vol et d'alerte sont rendus dans les ZRT par les organismes gestionnaires.

CAG : Dans les parties des ZRT coexistant avec les espaces aériens contrôlés, les organismes de contrôle habituels rendent, aux usagers autorisés à pénétrer, les services de la circulation aérienne conformément à la classe des espaces aériens contrôlés précités.

**LIMITES LATERALES ET VERTICALES**

ZRT Alpha	ZRT Bravo	ZRT Charlie	ZRT Delta
48°59'31"N - 001°34'16"E	48°49'00"N - 002°00'00"E	48°12'16"N - 001°27'07"E	48°22'37"N - 001°45'14"E
48°53'00"N - 002°04'00"E	48°53'00"N - 002°04'00"E	48°10'33"N - 001°32'41"E	48°25'32"N - 001°40'25"E
48°49'00"N - 002°00'00"E	48°51'46"N - 002°14'55"E	48°22'37"N - 001°45'14"E	48°49'05"N - 002°09'33"E
48°47'13"N - 001°59'58"E	48°50'13"N - 002°15'19"E	48°25'32"N - 001°40'25"E	48°46'03"N - 002°14'03"E
48°52'39"N - 001°30'41"E	48°48'59"N - 002°20'33"E	48°12'16"N - 001°27'07"E	48°22'37"N - 001°45'14"E
48°59'31"N - 001°34'16"E	48°46'30"N - 002°19'00"E		
	48°44'00"N - 002°13'00"E		
	48°44'00"N - 002°00'00"E		
	48°49'00"N - 002°00'00"E		
	À l'exclusion de la partie interférente avec la ZRT Delta		
1500FT AMSL / 4000FT AMSL	800FT AMSL / 2500FT AMSL	1500FT AMSL / 5000FT AMSL	SFC / 2500FT AMSL

## DISPOSITIONS COMPLEMENTAIRES

- ◆ Les itinéraires hélicoptères interférant avec les ZRT seront fermés.
- ◆ Activités restreintes à 1000ft AMSL :
  - treuil 914 Beynes,
  - treuil 889 Thoiry,
  - aéromodélisme AEM 8351 Crespières.
- ◆ Les zones suivantes ne seront pas activées :
  - vélivoles LF-R 3100 de Beynes et LF-R 3106 de Bailleau qui interfèrent avec les ZRT,
  - LF-R 3107 Chavenay,
  - LF-R 3111 A Bièvres.
- ◆ Activités suspendues :
  - parachutage PJE 253 Bièvres,
  - aéromodélisme AEM 8375 Saint Rémy les Chevreuse,
  - Voltige 6410 Allonnes-Sainteuil, 6203 Chavenay et 6202 Osmoy.

## ORGANISMES A CONTACTER

Avant la manifestation aérienne :

Escadron des Services de la Circulation Aérienne (ESCA) de Villacoublay

[ba107-esca.ops.fct@intra.def.gouv.fr](mailto:ba107-esca.ops.fct@intra.def.gouv.fr)[ba107-esca.cdt.fct@intra.def.gouv.fr](mailto:ba107-esca.cdt.fct@intra.def.gouv.fr)

Téléphone : 01.45.07.36.19 ou 01.45.07.36.20

PNIA : 811.107.76.19 ou 811.107.76.20

FAX : 01.45.07.38.60

Pendant la manifestation aérienne :

Escadron des Services de la Circulation Aérienne (ESCA) de Villacoublay

[ba107-esca.cdqh24.fct@intra.def.gouv.fr](mailto:ba107-esca.cdqh24.fct@intra.def.gouv.fr)

Téléphone : 01.45.07.36.20

PNIA : 811.107.76.20

FAX : 01.45.07.38.60